

# Grève en Neuroradiologie

**Face au manque de manipulateurs en électroradiologie médicale dans le service de Neuroradiologie, il a été imposé aux collègues l'alternance jour-nuit. D'abord aux nouveaux embauchés, puis à tous.**

Le service de Neuroradiologie accuse fin 2018 un manque de 8 manipulateurs, notamment sur l'équipe de nuit composée de trois personnes, 1 personne est partie courant 2018 puis une deuxième le 1<sup>er</sup> juillet 2019.

Pour compenser le manque de manipulateurs de nuit, dès septembre 2018 il est imposé aux nouveaux manipulateurs embauchés de jour, l'alternance jour - nuit. Il est proposé à ces agents une rétribution digne des plus grands exploités du CAC 40, faire au minimum 8 nuits par mois pour toucher 18 heures supplémentaires, tout cela étant présenté comme une faveur tellement Exceptionnelle ! Phénoménale ! Incroyable ! Qu'il ne faut en parler à personne... Cet « arrangement » fonctionne quelques mois mais les collègues finissent pas s'épuiser.

Il est donc imposé, dans un deuxième temps, l'alternance jour - nuit à tous les manipulateurs en électroradiologie du service, alternance imposée et toujours aussi peu rétribuée.

Début mai 2019, SUD Santé a déposé un préavis de grève concernant le service de Neuroradiologie. Un protocole de sortie de grève sera signé le 22 mai, le jour même du démarrage de grève. Il aura fallu 2 réunions avec la direction et plus de 6 heures de négociation pour arriver à la signature d'un protocole de sortie de grève.

Les collègues manipulateurs acceptent l'alternance jour-

nuit, présentée comme « obligatoire » par la direction, mais en contrepartie :

1. Les heures supplémentaires réalisées notamment de nuit depuis janvier 2019 feront l'objet d'un paiement à la demande des agents concernés. En cas de paiement, ces heures de travail s'ajouteront à la durée annuelle du temps de travail. Le dispositif de paiement des heures supplémentaires prendra fin lorsque les effectifs formés seront compatibles avec l'activité du service.
2. Une prime spécifique sera versée à l'occasion de la prime semestrielle de 200 € pour tous les professionnels et 300 € pour ceux et celles ayant participé au maintien de l'activité de nuit bien qu'étant affectés de jour.
3. Remplacement des absences longues, prioritairement par recrutement.
4. Réflexion sur la permanence des soins, notamment lors des « grandes gardes » de Neurochirurgie et sur la pertinence d'une ligne d'astreinte des manipulateurs.
5. Le processus d'intégration des nouveaux professionnels fera l'objet d'un renfort.
6. Une attention particulière est portée sur les commandes de matériels ou de maintenance des équipements défectueux
7. Réévaluation des mesures mises en place en octobre 2019.

Depuis la signature de ce protocole sont arrivés, courant juillet, 8 manipulateurs. Sachant qu'il faut environ 4 mois pour maîtriser les pratiques de la Neuroradiologie, nous espérons une nette amélioration de la situation pour la fin de l'année et la fin de l'alternance jour-nuit nullement obligatoire contrairement au dire de la direction.

## **Plan d'actions pour le recrutement et la fidélisation des manipulateurs en électroradiologie médicale (MERM).**

Pour faire face à la pénurie de manipulateurs radio, l'AP-HP met en place, beaucoup trop tard à notre avis, un « Plan d'action ». De janvier 2017 à fin juin 2018, les effectifs rémunérés ont diminué de 83 unités et on relève 87 postes vacants à la fin du mois de mai 2019.

Améliorer le rapport offre - demande :

L'AP-HP sollicite auprès de la Région une augmentation des quotas de l'institut de formation des MERM et l'autorisation d'une deuxième rentrée dans l'année.

### De meilleures conditions financières de recrutement :

- Instaurer la possibilité de recruter les MERM CDD sur la base du 6ème échelon de la grille de manipulateur radio.
- Vérifier la bonne application des règles de reprise d'ancienneté pour les MERM recrutés en CDI ou mis en stage et ayant exercé dans un établissement de soins.

- Revaloriser le paiement de vacations des manipulateurs extérieurs à l'AP-HP.

### Fidélisation des MERM recrutés

- Systématiser les heures supplémentaires pour les services en sous-effectifs.
- Revaloriser la prime de tutorat pour les manipulateurs exerçant en radiothérapie et pour les personnes compétentes en radioprotection (PCR).
- Systématiser l'offre de cumul emploi-retraite pour les agents qui partent en retraite.